

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° DN283

présenté par

M. Gonzalez, M. Jacobelli, Mme Colombier, Mme Galzy, Mme Martinez, M. Taverne, M. Girard,  
M. Berteloot, M. Boccaletti, M. Rancoule et M. Giletti

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après la quatrième phrase de l’alinéa 29, insérer la phrase suivante :

« À cette fin, des conventions avec le secteur industriel pourront être imaginées afin d’encadrer les départs vers le secteur civil. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les armées souffrent de nombreux départs vers le secteur civil, parfois plus attractif sur le plan de la rémunération mais aussi de la mobilité. Sur la base du contrat qui existe entre l’Armée de l’Air et de l’Espace et Air France, il serait souhaitable d’imaginer l’extension de ce type de conventions à l’ensemble du secteur industriel de la Défense.